

Communiqué de presse

Poursuite de la croissance durant l'exercice 2018

Durant l'exercice annuel 2018, la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA a lancé des emprunts pour 6.9 milliards de francs. Durant la même période, des emprunts à hauteur de 4.5 milliards de francs sont arrivés à échéance de remboursement. Ainsi, le portefeuille des emprunts de lettres de gage a augmenté de 2.4 milliards de francs pour atteindre un nouveau montant record de 54.5 milliards de francs.

La Centrale de lettres de gage a enregistré à nouveau, au cours de l'exercice écoulé, une activité extrêmement intense au plan des émissions d'emprunts, pour un volume toutefois inférieur. Avec dix lancements de nouvelles émissions et augmentations d'emprunts, le nombre record de 34 transactions a été atteint. Le volume des émissions de la Centrale de lettres de gage a diminué en comparaison annuelle de 10% pour s'établir à 6.9 milliards de francs. Après les remboursements à hauteur de 4.5 milliards de francs, l'augmentation de 2.4 milliards de francs de la circulation de lettres de gage a été nettement inférieure aux modifications du portefeuille de 4 milliards de francs enregistrées au cours de chacun des cinq derniers exercices financiers. Pendant le deuxième semestre de 2018, la demande des investisseurs pour des emprunts de la Centrale de lettres de gage a sensiblement diminué. Ceci s'explique par des marchés exigeants, par la réserve que manifestent des investisseurs sensibles à une possible hausse des intérêts ainsi que par la présence fréquente des deux instituts de lettres de gage sur le marché des capitaux.

La lettre de gage suisse® représente dans le segment AAA du marché des emprunts CHF une alternative intéressante aux emprunts émis par la Confédération suisse. Les emprunts de lettres de gage sont normalisés, ils ne sont émis qu'en francs suisses, peuvent être obtenus pour de nombreuses durées, à taux d'intérêt fixe et bénéficient d'une haute stabilité et sécurité du droit grâce à la loi sur l'émission de lettres de gage. De plus, ils font partie des effets admis en pension par la Banque nationale suisse, ce qui explique pourquoi ils occupent également une position importante dans le domaine des opérations repo. Alors que l'endettement de la Confédération a tendance à baisser, la croissance de la lettre de gage suisse® est demeurée ininterrompue l'année passée aussi, mais certes à un niveau quelque peu inférieur. La lettre de gage suisse® est, avec une part de plus d'un tiers, la catégorie de titres ayant le plus grand volume dans le segment domestique du marché obligataire. En juillet 2018, Moody's a confirmé le rating AAA pour les lettres de gage de la Centrale.

En tant qu'entreprise commune des 24 banques cantonales, la Centrale de lettres de gage ne fait pas de l'orientation profit une priorité. Le bénéfice de l'exercice 2018 s'élève à 10.4 millions de francs. L'assemblée générale proposera le versement d'un dividende de 3.0 pour cent.

Au cours de l'exercice 2019, des emprunts d'un montant de 3,4 milliards de francs arriveront à échéance. Afin de couvrir le mieux possible les besoins des banques membres et des investisseurs, la Centrale prévoit neuf dates d'émission.

En février 2018, la Centrale de lettres de gage a été en mesure d'émettre son 500e emprunt depuis sa fondation en l'an 1931. L'intermédiation en capital, de longue date et couronnée de succès, atteste de la confiance que les 24 banques cantonales témoignent à l'entreprise commune.

Pour de plus amples informations

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
Adresse des bureaux: Prime Tower, Hardstrasse 201, 8005 Zürich
Adresse postale: Postfach, 8010 Zürich
Michael Bloch, directeur, tél. 044 292 25 22
Michael Benn, sous-directeur, tél. 044 292 31 93
www.pfandbriefzentrale.ch

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA

La Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA fondée en 1931 émet régulièrement des lettres de gage et octroie pour le même montant total et la même durée des prêts aux banques cantonales contre couverture de gages de registre pour le cofinancement de leurs affaires hypothécaires. Avec le gage de registre, les créances fondées sur des lettres de gage ou des prêts sur lettres de gage, y compris les intérêts courant sur ces créances, jouissent d'un droit de gage légal inscrit dans le registre des gages des banques membres ainsi que d'une couverture séparée.

12.04.19 IF3/bm